



**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-049**

**L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

**Nombre de délégués :**

en exercice : 29

présents : 21

votants : 27

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

**OBJET :**

Affectation de résultat  
d'exploitation du budget  
principal

**ABSENTS Excusés :** M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

**SECRETAIRE :** Pierre MILLET-LACOMBE

Rapporteur : F. BOISSERIE

Vu la délibération n°2025-045 du Conseil Communautaire du 13 février 2025 approuvant le Compte Financier Unique principal de la Communauté de Communes,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget principal comme suit :

- **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement**  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2025).....0,00 €
- **Affectation complémentaire en "réserves"**  
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2025) .....1 379 502,91 €
- **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2025 ligne 002**  
(report à nouveau créditeur) .....250 000,00 €

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le secrétaire**

  
**Pierre MILLET-LACOMBE**

**Le Président**

  
**Patrick DARY**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20250213-DC2025-04971087-DE  
Date de télétransmission : 21/02/2025  
Date de réception préfecture : 21/02/2025